REGLEMENT & INFORMATIONS

1/ EPREUVE

Le **Trophy OPT Entreprises** aura lieu les **samedi 25 septembre 2021**. Il s'agit d'un trail en une étape, un parcours sur la tribu de Méhoué avec un vol en hélicoptère dont l'OPT a confié l'organisation technique à Challenge Organisation. Cette course se fait par équipe de **3 personnes**, dont au minimum **une femme** et **deux personnes de la même entreprise**.

Un seul parcours : environ 12 km et 400 mètres de dénivelé positif. Le parcours et le profil sont disponibles sur notre site internet www.challenge-org.nc.

2/ DEROULEMENT

Chaque équipe est attendue à la tribu de Méhoué à Canala le vendredi soir où le samedi matin pour le retrait des dossards et la vérification du matériel obligatoire.

La première équipe est convoquée au départ de l'hélicoptère **à 6h40** et la dernière est convoquée vers midi. L'hélicoptère peut décoller jusqu'à 20 minutes après l'heure de convocation.

3 / DROITS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font en ligne sur https://www.challenge-org.nc. Vous pouvez régler par carte bancaire en ligne ou choisir le paiement par chèque qui sera à déposer au bureau de Challenge Organisation (n°3 impasse Uitoe - Magenta).
Vous pouvez également vous inscrire à notre point de vente physique : le magasin **Terre de Running au Quartier latin** (paiement en espèces ou chèque uniquement).

Pour valider son inscription, chaque équipe doit payer le montant relatif à la course. Chaque personne doit fournir un **certificat médical où une licence sportive en cours de validité.**

Pour des raisons logistiques et de sécurité, les places sont limitées à 80 équipes.

L'inscription est considérée comme définitive lorsque l'individu a rempli l'ensemble des obligations précédentes.

Coût pour une équipe, incluant l'inscription au trail, les droits de camping en tribu, le repas du vendredi soir, le petit déjeuner du samedi matin, le vol en hélicoptère : 48 000 F TTC

Les frais de service s'élèvent à 1008 FCFP soit **un total pour l'équipe de 49 008 FCFP**.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 22 septembre (dans la limite des places disponibles).

4/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au **Trophy OPT Entreprises** est ouverte aux hommes et aux femmes nés en 2003 ou avant.

De plus, pour leur propre sécurité, la participation des femmes enceintes n'est pas autorisée. En validant l'inscription, les participantes attestent qu'elles ne sont pas enceintes.

Pour votre sécurité, du **matériel obligatoire** sera demandé pour la course. Vous devez l'avoir sur vous **pendant toute la durée de la course et le présenter en cas de demande de l'organisation**, sous peine de disqualification. Il sera vérifié à votre arrivée le vendredi, avant de vous attribuer vos dossards. Il pourra également vous être demandé **à tout moment de la course** :

- **Des chaussures fermées**
- **Une réserve d'eau d'1,5 L au minimum dans un sac par participant**
- **Un couvre-chef (buff, casquette, chapeau) par participant**
- **Un gobelet ou un autre contenant par participant (aucun gobelet jetable ne sera donné sur les PC)**
- **Un téléphone allumé et chargé par équipe (numéro à communiquer à l'organisation)**

Nous vous recommandons également de prendre de la crème solaire, un K-way et une réserve alimentaire suffisante pour toute la course. Vous trouverez sur le parcours 2 points de contrôle avec de l'eau. Ces points sont des points de sécurité et non de ravitaillement et ne pourront pas suppléer à vos manques de nourriture.

Par ailleurs, afin de respecter l'environnement, nous vous demandons de **ne pas jeter vos**

déchets dans la nature mais de les garder dans vos sacs jusqu'au **PC suivant ou à l'arrivée** et de les mettre dans les **poubelles prévues à cet effet**. Soyez vigilants **à bien fermer vos sacs** pour ne pas que les déchets s'envolent lorsque vous courez.

Condition médicale

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

• d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

• ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD)
- Fédération française du sport adapté (FFSA)
- Fédération française handisport (FFH)
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
- Fédération sportive des ASPTT
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

• ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Si vous ne fournissez pas de certificat médical valide vous ne pourrez pas participer.

Vous pouvez télécharger votre certificat médical au moment de votre inscription ou après l'inscription mais au plus tard le 22 septembre à minuit.

Les conditions du raid peuvent être difficiles (vent, froid, pluie, galets glissants, etc.). Un bon entraînement est nécessaire.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à l'évènement sous leur propre et exclusive responsabilité. Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher ou courir, à l'allure de leur choix, sur le parcours.

- Barrières horaires

La philosophie du Trophy OPT Entreprises est d'emmener tous les participants au bout de l'épreuve, il n'y aura donc pas de barrière horaire imposée. Mais le Trophy OPT Entreprises reste une épreuve sportive, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit, à tout moment, d'interdire à une équipe de poursuivre la course (nuit, fatigue excessive, etc.).

La participation au **Trophy OPT** entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de l'évènement.

- Sécurité et assistance médicale

Les postes de secours, implantés à divers points des parcours, sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger.
Tout participant faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Pour faire appel aux secours, un participant peut :

- se présenter à un **poste de secours**,
- appeler le **numéro d'urgence indiqué sur le dossard ;**
- faire appeler le **numéro d'urgence** par une personne de son équipe.

Chaque participant a **l'obligation de porter assistance à toute personne en danger**, que ce soit un membre de son équipe ou non, et de prévenir les secours.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel aux secours qui prendront, à ce moment-là, la direction des opérations et mettront en œuvre tous les moyens appropriés, y compris héliportés. Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du participant de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Le numéro d'urgence est **le 97 34 88.** Il figure sur votre dossard

Il est strictement **interdit de s'éloigner des chemins balisés** quelle qu'en soit la raison. Toute équipe qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Il est également **interdit de couper un sentier**, afin d'éviter l'érosion et la dégradation des sites naturels.
Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque équipe devra se conformer aux règles de sécurité imposées par l'organisateur, et sera seule responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

- Postes de contrôle
Un contrôle peut être effectué à tout poste. Vos dossards devront être en tout temps visibles sur votre tee-shirt au niveau du ventre (pas de dossard sur le camelback ou dans le dos, pas de lanières de sac devant le numéro).

Seuls les participants porteurs d'un dossard visible ont accès à la course
Les points de contrôle proposeront de l'eau et un peu de nourriture de secours. Il s'agit d'un raid en semi-autonomie. Chaque concurrent doit être autonome en nourriture lors de l'intégralité de la course. Les postes de contrôle n'ayant vocation à ravitailler les coureurs essentiellement en eau.

- ***Abandon et rapatriement***

Nous vous rappelons qu'il s'agit d'une **course en EQUIPE** et que vous devez rester ensemble en tout temps. **L'équipe doit obligatoirement arriver complète à l'arrivée et au départ de chaque PC, et à l'arrivée de la course**. L'organisation se réserve le droit de **disqualifier** une équipe si les coéquipiers ne sont pas ensemble.

Sauf blessure, **un participant ne doit pas « abandonner » ailleurs que sur un point de contrôle.** Il doit alors **prévenir** le responsable de poste, qui lui indiquera comment retourner au village en toute sécurité, **et lui remettre son dossard**.

En cas **d'abandon par une personne** de l'équipe, les deux coéquipiers pourront **continuer la course** mais ne pourront **pas être classés**. Une **personne seule** ne pourra pas être autorisée à continuer la course.

Toute personne ayant quitté le trail avant de l'avoir terminé et sans en aviser **l'organisateur,** devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

- Annulation / Remboursement
Si vous souhaitez **annuler** votre participation au **Trophy OPT,** pour vous faire rembourser votre inscription (moins 7% de frais de gestion), vous avez **jusqu'à mercredi soir minuit 22**

septembre AVANT LA COURSE, pour nous le signaler **par mail**. Toute demande est à adresser uniquement à l'adresse : challenge-org@canl.nc. Merci de préciser dans le mail vos coordonnées, votre n° de billet et/ou n° de commande.

- Assurance individuelle
Elle n'est pas obligatoire, mais nous conseillons fortement aux concurrents d'en souscrire une auprès de leur compagnie d'assurance.

- Dommage matériel
L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, etc.) subis par les biens personnels des participants, et ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

5/ MODIFICATION/ANNULATION DU TRAIL

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours.
L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.
En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux, etc.), le raid sera annulé.

En cas d'annulation avant le départ ou en cas d'interruption du trail, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Le parcours et les profils de la course sont visibles sur le site de Challenge Organisation (http://www.challenge-org.nc/)

6/ REMISE DES PRIX

Elle aura lieu dans la semaine qui suit l'épreuve. La date sera communiquée aux équipes récompensées. Le **Trophy OPT** est un trail pour mettre en valeur le pays, **les récompenses** ne seront pas numéraires mais issues de l'artisanat local.

Les trois premières équipes au classement général seront récompensées.

7/ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nous vous invitons à suivre les résolutions de la charte d'éco-citoyenneté des sportifs de plein air, rédigée par les provinces.

8/ IMAGE

Par sa participation au **Trophy OPT** chaque concurrent autorise expressément l'organisateur et ses ayants droit à utiliser, ou faire utiliser, ou reproduire, ou faire reproduire, son nom, son image, sa voix dans le cadre du **Trophy OPT** en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

La participation au Trophy OPT implique l'acceptation, sans dérogation, par chaque concurrent de ce présent règlement.

9/ RENSEIGNEMENTS

Challenge Organisation :
3 impasse Uitoe
BP 9131 - 98 807 Nouméa
Tél : 25 35 11
Web: www.challenge-org.nc / email: challenge-org@canl.nc